



Directrice ou directeur d'école Directrice adjointe ou directeur adjoint d'école

Concours C-18-19-08

La CSDN : un des plus importants employeurs de la région de Québec

Plus de 3 700 personnes œuvrent dans les différentes écoles primaires et secondaires, centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes ainsi que les services administratifs de la Commission scolaire des Navigateurs. Situés dans la magnifique région de la Chaudière-Appalaches sur un territoire qui s'étend sur environ 90 km, le long de la rive-sud du majestueux fleuve Saint-Laurent, ses établissements offrent des services éducatifs à plus de 26 000 élèves.

Candidatures sollicitées :

Postes de direction et direction adjointe d'établissements scolaires

Nous sommes à la recherche de candidats en vue de combler des postes de direction et de direction adjointe d'école au primaire ou au secondaire.

Banque de candidatures

Votre intérêt est également sollicité afin de faire partie d'une banque de candidatures pour des postes de direction ou direction adjointe d'école au primaire ou au secondaire.

Nature du travail

L'emploi de directrice ou de directeur d'école au primaire ou au secondaire comporte la responsabilité de la gestion, tant au point de vue administratif que pédagogique, de l'ensemble des programmes et des ressources de l'école en vue de favoriser la réussite de tous les élèves, et ce, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* et aux responsabilités définies par la commission.

L'emploi de directrice adjointe ou de directeur adjoint d'école primaire ou secondaire consiste à assister la directrice ou le directeur d'école, selon le mandat défini par celle-ci ou celui-ci, dans la gestion pédagogique, éducative et administrative de l'école.

Qualifications minimales requises

Directrice ou directeur d'école primaire ou secondaire

- Baccalauréat en sciences de l'éducation ou grade universitaire de 1^{er} cycle dans un champ d'études approprié sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée minimale de 3 ans ou occuper un emploi de hors cadre ou de cadre, à l'exception de celui de gérant, dans une commission ou occuper un emploi de directeur adjoint d'école ;
- Diplôme d'études universitaires de 2^e cycle en gestion scolaire ou dans un programme pertinent à l'emploi de cadre d'école et comportant un minimum de trente (30) crédits en gestion ;
- Huit (8) années d'expérience pertinente ;
- Autorisation permanente d'enseigner délivrée par le ministre.

Directrice adjointe ou directeur adjoint d'école primaire ou secondaire

- Baccalauréat en sciences de l'éducation ou grade universitaire de 1^{er} cycle dans un champ d'études approprié sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée minimale de 3 ans ou occuper un emploi de hors cadre ou de cadre, à l'exception de celui de gérant, dans une commission ;
- Diplôme d'études universitaires de 2^e cycle en gestion scolaire ou dans un programme pertinent à l'emploi de cadre d'école et comportant un minimum de trente (30) crédits en gestion ;
- Cinq (5) années d'expérience pertinente dans un emploi d'enseignant ou de professionnel non-enseignant ;
- Autorisation permanente d'enseigner délivrée par le ministre.

Conditions de travail

Selon le règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires et les règles en vigueur à la commission.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae accompagné d'un bref texte mentionnant les motifs de son offre de candidature, par courriel, au plus tard le 22 mars 2019, 16 h.

Toutes les candidatures seront traitées confidentiellement. La commission scolaire remercie tous les candidates et candidats de leur intérêt, mais ne communiquera qu'avec les personnes retenues. La commission scolaire applique un programme d'accès à l'égalité à l'emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles et des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.